

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE CHARLEVOIX**

**Séance générale du 5 mars 2018**

**MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DES-MONTS**

À une séance générale du Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-des-Monts, tenue au lieu et heure ordinaire des sessions de ce Conseil, ce cinquième jour du mois de mars deux mille dix-huit, à laquelle séance sont présents :

Présent (s) :                      Madame Donatha Lajoie, Conseillère  
   Madame Danye Simard, Conseillère  
   Monsieur Antoine Boutet-Berthiaume, Conseiller  
   Monsieur Gaston Turcotte, Conseiller  
   Monsieur Raphaël Girard, Conseiller

Absent(s) :                         Madame Isabelle Vézina, Conseillère

Formant quorum, sous la présidence de son Honneur le Maire Monsieur Alexandre Girard, il a été adopté ce qui suit :

**1 – MOMENT DE RÉFLEXION**

M. Alexandre Girard, Maire, invite l'assemblée à un moment de réflexion.

**2 - CONSTATATION DU QUORUM**

Le Maire constate la présence de cinq (5) Conseillères et Conseillers, donc il y a quorum.

**3 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

1. Moment de réflexion;
2. Constatation du quorum;
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
4. Adoption du procès-verbal du 5 février 2018;
5. Acceptation des états financiers;
6. Achat d'un module pour le logiciel CIM permettant l'envoi des T4 et des relevés 1;
7. Invitation du Musée de Charlevoix au Dégust-Ô-Musée;
8. Offre de partenariat de la Table Agro-Touristique de Charlevoix et achat de billet pour La Débâcle de Charlevoix;
9. Obtention de la classe 4A pour les pompiers;
10. Embauche des monitrices pour l'été 2018;
11. Varia;  
    A)
12. Comptes à ratifier de février 2018;
13. Comptes à payer de février 2018;
14. Salaires du mois de février 2018;
15. Rapport du maire, des conseillers et des conseillères;
16. Période de questions allouée aux contribuables;
17. Levée de l'assemblée.

RÉSOLUTION 2018-03-3869

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Danye Simard et résolu à l'unanimité par les Conseillers et Conseillères présents :

D'adopter l'ordre du jour tel que lu par Monsieur le Maire et de garder l'item « Varia » ouvert jusqu'à l'item suivant.

**4 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 5 FÉVRIER 2018**

RÉSOLUTION 2018-03-3870

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Antoine Boutet Berthiaume et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

QUE le procès-verbal du 5 février 2018 soit, par la présente, adopté tel que rédigé et produit aux membres de ce Conseil.

**5 – ACCEPTATION DES ÉTATS FINANCIERS 2017**

RÉSOLUTION 2018-03-3871

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Raphaël Girard et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

QUE la Municipalité de Notre-Dame-des-Monts accepte les états financiers 2017 préparé par Monsieur Benoît Côté, de la firme Benoît Côté CPA.

**6 – ACHAT D'UN MODULE POUR LE LOGICIEL CIM PERMETTANT L'ENVOI DES T4 ET DES RELEVÉS 1**

RÉSOLUTION 2018-03-3872

CONSIDÉRANT qu'il y a eu 53 salariés à la municipalité de Notre-Dame-des-Monts pour l'année 2017;

CONSIDÉRANT l'obligation pour la municipalité de transmettre électroniquement les relevés 1 et les T4 s'il y a plus de 50 employés;

CONSIDÉRANT un coût de 398,68\$ taxes incluses pour le module de transmission électronique des feuillets relevés 1 et T4;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Gaston Turcotte et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

DE PAYER un montant de 398,68\$ taxes incluses pour l'utilisation et l'installation du module de transmission électronique des feuillets relevés 1 et T4 et d'autoriser le paiement.

**7 – INVITATION DU MUSÉE DE CHARLEVOIX AU DÉGUST-Ô-MUSÉE**

RÉSOLUTION 2018-03-3873

CONSIDÉRANT une invitation du Musée de Charlevoix à la 24<sup>e</sup> édition de la Dégust-ô-Musée qui se tiendra le samedi 10 mars 2018 à 18h00;

CONSIDÉRANT un coût de 100\$ par personne ou 180\$ pour 2 personnes;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Danye Simard et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

DE REFUSER l'invitation par manque de disponibilité des élus.

**8 – OFFRE DE PARTENARIAT DE LA TABLE-AGROTOURISTIQUE DE  
CHARLEVOIX ET ACHAT DE BILLET POUR LA DÉBÂCLE DE  
CHARLEVOIX**

**RÉSOLUTION 2018-03-3874**

CONSIDÉRANT une opportunité de partenariat avec la Table Agro-Touristique de Charlevoix pour l'activité La Débâcle de Charlevoix qui se tiendra le vendredi 30 mars 2018 à 18h30 au Fairmont le Manoir Richelieu;

CONSIDÉRANT (3) trois options de visibilité avec la possibilité de billets gratuits pour la Débâcle à des coûts de 500\$, 1 000\$ ou 2 000\$;

CONSIDÉRANT l'option d'acheter des billets pour cette activité au coût de 90\$ chacun;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Donatha Lajoie et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

DE REFUSER la demande.

**9 – OBTENTION DE LA CLASSE 4A POUR LES POMPIERS**

**RÉSOLUTION 2018-03-3875**

CONSIDÉRANT les coûts suivants pour obtenir la classe 4A du permis qui permettrait de conduire le camion incendie : rapport d'examen médical (environ 55\$), volume pour la théorie (20,95), examen (11,20\$), impression d'un nouveau permis de conduire incluant la classe 4A (15,40\$) pour un total de 102,55\$;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Antoine Boutet Berthiaume et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

DE PAYER des frais de 102,55\$ chacun pour permettre à 2 pompiers supplémentaires d'obtenir la classe 4A qui permettra de pouvoir conduire le camion incendie et d'autoriser le paiement sur réception des preuves de réussite fournies par les 2 pompiers formés.

**10 – EMBAUCHE DES MONITRICES POUR L'ÉTÉ 2018**

**RÉSOLUTION 2018-03-3876**

CONSIDÉRANT que la municipalité devra embaucher au minimum 1 monitrice pour combler le poste occupé par Mlle Stéfanie Guay au cours des étés 2016 et 2017;

CONSIDÉRANT que la municipalité souhaite constituer une banque de candidats(es) en cas de maladie, absence et/ou dans le cas d'activités spéciales au terrain de jeux;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Raphaël Girard et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

DE PUBLIER une annonce sur la page Facebook et sur le site internet de la municipalité pour obtenir des candidats (es) pour le terrain de jeux 2018.

**11 – VARIA**

**12 - COMPTES À RATIFIER DE FÉVRIER 2018**

**RÉSOLUTION 2018-03-3877**

ATTENDU QUE la Directrice générale produit à ce conseil la liste des chèques à ratifier comme suit :

Fonds d'administration :	11 531,35\$
Eau potable :	<u>0\$</u>
Total :	11 531,35\$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Gaston Turcotte et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères :

QUE ce Conseil ratifie la liste des chèques telle que ci-dessus décrite.

CERTIFICATS DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT NUMÉROS 2049-2053-2056-2057-2060-2061-2062-2063-2064-2069-2070-2071.

### **13 - COMPTES À PAYER DE FÉVRIER 2018**

#### **RÉSOLUTION 2018-03-3878**

ATTENDU QUE la directrice générale produit à ce Conseil l'analyse détaillée des comptes à payer de la Municipalité de Notre-Dame-des-Monts pour le mois de février 2018:

Fonds d'administration :	32 363,09\$
Eau potable :	<u>653,16\$</u>
TOTAL :	33 016,25\$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Donatha Lajoie et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

QUE ce Conseil accepte la liste des comptes à payer pour le mois de février 2018 au montant de 33 016,25\$ et autorise la Directrice générale à procéder au paiement des comptes au montant de 33 016,25\$;

QUE cette liste remplit l'obligation de l'article 7.3 du règlement numéro 225-08.

### **14 - SALAIRES DU MOIS DE FÉVRIER 2018**

#### **RÉSOLUTION 2018-03-3879**

ATTENDU QUE la Directrice générale produit à ce Conseil le coût des salaires de la Municipalité de Notre-Dame-des-Monts pour le mois février 2018 au montant de 9 787,59\$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Antoine Boutet Berthiaume et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

QUE ce Conseil ratifie les salaires payés pour le mois de février 2018 au montant de 9 787,59\$.

CERTIFICATS DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT NUMÉRO 2054-2055-2058-2059-2065-2066-2067-2068.

### **15 - RAPPORT DU MAIRE, DES CONSEILLERS ET DES CONSEILLÈRES**

Le Maire et les conseillers (ères) font leur rapport.

**16 - PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX CONTRIBUABLES**

**17 - LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**RÉSOLUTION 2017-03-3880**

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Donatha Lajoie et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

QUE la séance soit levée. Il est 19h45.

---

Alexandre Girard  
Maire

---

Marcelle Pedneault  
Directrice générale

Le maire déclare ne pas utiliser son droit de veto et que sa signature du présent p.v. signifie que chacune des résolutions sont réputées être signées individuellement. Le présent procès-verbal est sujet, conformément à l'article 201 du Code municipal, à l'approbation par le conseil municipal, ce qui implique que son contenu peut être modifié lors de cette approbation prévue à la séance du conseil municipal du 9 avril 2018.

En conséquence, soyez avisé que toute mention indiquée au procès-verbal qui précède est sujette à modification lors de cette approbation.